

Veille de l'Observatoire
Numéro 89 (mars 2013)

La veille de *l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations* porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention¹. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour les abonnements, vous pouvez consulter notre site Internet :
http://www.criec.uqam.ca/Page/observatoire_contribuer.aspx

DANS CE NUMÉRO :

1. Autochtones et système carcéral au Canada
2. Portrait statistique des immigrants anglophones au Québec
3. Rapport sur la participation des Premières Nations aux jurys en Ontario
4. Commission ontarienne des droits de la personne et police de Windsor
5. Recommandation du CERD touchant la discrimination envers les Afro-descendants
6. Examen de six pays ou régions administratives par le Comité des droits de l'homme de l'ONU
7. Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés
8. Études sur les questions autochtones aux Nations Unies
9. Migrants irréguliers, discrimination et soins de la santé, crimes haineux en Europe : trois publications de la FRA
10. Enfants migrants dans des écoles des populations défavorisées en Europe
11. Augmentation des cas de cyberhaine signalés en Belgique
12. Baisse importante nombre de réfugiés réinstallés au Canada
13. Travailleurs temporaires étrangers en Ontario et au Québec
14. Rapport d'ONG européens sur le racisme en Europe

¹ Nous regrettons qu'une part importante de la documentation présentée dans la Veille soit de langue anglaise. Pour ces documents, la traduction française n'existe pas ou n'est pas encore disponible.

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA

1. Autochtones et système carcéral au Canada

Le **Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC)** du Canada a publié un rapport intitulé *Une question de spiritualité : Les Autochtones et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (<http://www.oci-bec.gc.ca/rpt/pdf/oth-aut/oth-aut20121022-fra.pdf>). Le rapport examine l'application de deux articles de la Loi dont l'un (article 81) permet au ministre de la Sécurité publique de transférer les délinquants autochtones à des établissements communautaires autochtones, tandis que l'autre (article 84) permet aux collectivités autochtones d'intervenir dans la planification de la mise en liberté des délinquants. En ce qui concerne l'article 81, depuis 1992, les ententes conclues par le Ministère avec les collectivités autochtones ne visent que 68 places, ce qui correspond à deux pour cent de la population carcérale autochtone. Trois des quatre établissements faisant l'objet d'une entente sont situés dans des réserves, alors qu'une majorité de délinquants autochtones sont mis en liberté en milieu urbain. Aucun établissement n'a été ajouté à la liste depuis 2001, même si la population carcérale autochtone a augmenté de près de 40 pour cent depuis cette date. Le rapport démontre aussi que les pavillons de ressourcement des collectivités autochtones sont moins bien financés que ceux qui sont exploités par le Service correctionnel du Canada. Quant au processus visé par l'article 84, il est généralement mal compris et seuls douze agents (sur les 19 000 employés du SCC) travaillent à le coordonner à l'échelle du pays.

Le BEC publie aussi un document d'information intitulé *Délinquants autochtones – Une situation critique* (<http://www.oci-bec.gc.ca/rpt/oth-aut/oth-aut20121022info-fra.aspx>) qui réunit des statistiques sur la surreprésentation des Autochtones dans le système carcéral fédéral. Ainsi, alors que les Autochtones représentent environ quatre pour cent de la population canadienne, ils représentaient en février 2013 près du quart de la population carcérale sous responsabilité fédérale. Les femmes autochtones sont encore plus surreprésentées que les hommes : elles constituent un peu plus du tiers des femmes incarcérées au fédéral.

En réponse au rapport du BEC, l'**Association des femmes autochtones du Canada** diffuse un communiqué (http://www.nwac.ca/sites/default/files/download/NWAC/CSC%20Press%20Release_07_03_2013%20_FINAL.pdf) dans lequel elle insiste sur la nécessité d'une action préventive axée sur l'amélioration de la sécurité socio-économique des femmes autochtones. De même, l'**Assemblée des Premières Nations** (<http://www.afn.ca/index.php/fr/nouvelles-et-medias/dernieres-nouvelles/services-correctionnels-pour-les-autochtones-une-action-immEDIATE-est-necessaire>) réclame l'augmentation des investissements en éducation pour répondre à la crise du taux croissant d'incarcération des Autochtones.

2. Portrait statistique des immigrants anglophones au Québec

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) a fait paraître *Portrait statistique des immigrants anglophones au Québec* (<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/recherche-stats/english-speaking-fra.pdf>). Il ressort de cette étude que la population immigrante anglophone au Québec compte deux catégories linguistiques distinctes : les immigrants dont la première langue officielle est l'anglais (immigrants de PLOP anglais) et les immigrants de double première

langue officielle (immigrants de PLOP anglais-français). Chacun de ces groupes présente des caractéristiques démographiques distinctes. Les principales régions d'origine des immigrants de PLOP anglais sont l'Asie du Sud et la Chine, tandis que les immigrants de PLOP anglais-français viennent surtout de l'Amérique latine et des pays arabes. Il semble que les immigrants de PLOP anglais-français soient plus instruits que ceux de PLOP anglais, aient des taux d'activité et d'emploi plus élevés et des taux de représentation semblables dans les emplois professionnels et de gestion, mais que leur revenu d'emploi médian soit inférieur.

CIC a également publié un document d'information intitulé *Des groupes d'investisseurs canadiens sont impatients de bénéficier du nouveau visa pour démarrage d'entreprise afin de stimuler la croissance économique* (<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2013/2013-03-28.asp>). Le document donne la liste des investisseurs providentiels ou des fonds de capital-risque qui pourront appuyer les entrepreneurs étrangers présentant une demande de visa pour démarrage d'entreprise.

AILLEURS AU CANADA

3. Rapport sur la participation des Premières Nations aux jurys en Ontario

Un rapport intitulé *La représentation des Premières Nations sur les listes des jurés en Ontario* (http://www.firstnationsandjuriesreview.ca/pdf/French_FullReport.pdf) a été remis au ministère du Procureur général de l'Ontario. Le Ministère avait demandé à un ancien juge de la Cour suprême du Canada, Frank Iacobucci, de formuler des recommandations pour augmenter la représentation sur les listes de jurés des membres des Premières Nations vivant dans des réserves. Le rapport note que le problème de la sous-représentation des Autochtones au sein des jurys se pose en Ontario mais également ailleurs au Canada, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Australie. Il examine les réticences des Autochtones à faire partie du système du jury et formule dix-sept recommandations à l'endroit du Ministère et du gouvernement de l'Ontario.

4. Commission ontarienne des droits de la personne et police de Windsor

La **Commission ontarienne des droits de la personne (CODP)**, le **Service de police de Windsor (SPW)**, la **Commission des services policiers de Windsor (CSPW)** et le **Collège de police de l'Ontario (CPO)** ont publié un rapport intitulé *Human Rights Project : Annual Report* (http://www.police.windsor.on.ca/human_rights_project_charter/2013%20Annual%20Report%202013-03-12.pdf), portant sur la deuxième année de la Charte de projet en matière de droits de la personne. Ce projet vise à éliminer toute forme de discrimination dans les activités du Service de police de Windsor. Le rapport fait notamment état d'un travail sur la collecte de données démographiques concernant les effectifs policiers; d'un programme de sensibilisation ethnique et culturelle cherchant à favoriser chez les adolescents issus de diverses cultures un intérêt pour une carrière au sein des forces policières; et d'une réflexion sur la possibilité de regrouper dans un registre central les plaintes liées aux droits de la personne.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

5. Recommandation du CERD touchant la discrimination envers les Afro-descendants

Aux Nations Unies, le **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)** a adopté une recommandation intitulée *Discrimination raciale à l'égard des personnes*

d'ascendance africaine (CERD/C/GC/34)

(http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/docs/GR34_French.pdf). Le CERD recommande aux États de prendre des mesures pour identifier les communautés de personnes d'ascendance africaine vivant sur leurs territoires, notamment en recueillant des données ventilées sur la population; d'adopter des lois contre la discrimination; de reconnaître les effets négatifs du colonialisme et de la traite transatlantique des esclaves; de tenir compte de la dimension sexiste de la discrimination « raciale » et de la vulnérabilité particulière des enfants; de protéger contre l'incitation à la haine et à la violence raciale; et d'assurer l'égalité des personnes d'ascendance africaine en ce qui concerne l'administration de la justice, les droits civils et politiques, l'accès à la citoyenneté, les droits économiques, sociaux et culturels, et l'éducation.

Le CERD a également examiné les rapports de sept pays, soit l'Algérie, la Russie, le Kirghizistan, la Slovaquie, Maurice, la Nouvelle-Zélande et la République dominicaine (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds82.htm>); il a reçu des documents présentés par des ONG de ces pays et a formulé des observations finales sur chacun des rapports.

6. Examen de six pays ou régions administratives par le Comité des droits de l'homme de l'ONU

Le **Comité des droits de l'homme** a examiné les rapports de l'Angola, du Paraguay, du Pérou et des Régions administratives spéciales chinoises de Hong Kong et de Macao (Chine), ainsi que la situation au Belize (qui n'avait pas présenté de rapport), et a adopté des observations finales à ce sujet (<http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs107.htm>).

7. Niveaux et tendances de l'asile dans les pays industrialisés

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, a publié *UNHCR : Asylum Trends 2012 : Levels and Trends in Industrialized Countries* (<http://www.unhcr.org/5149b81e9.html>). Ce rapport examine les demandes d'asile présentées en 2012 dans 44 pays industrialisés (38 pays européens, États-Unis et Canada, Japon, Corée, Australie et Nouvelle-Zélande). Au total, le nombre de demandes d'asile reçues dans ces pays a augmenté de 8% en 2012 par rapport à 2011 pour atteindre presque 480 000, les cinq premiers pays d'origine étant l'Afghanistan, la Syrie, la Serbie - Kosovo, la Chine et le Pakistan. Les États-Unis ont reçu le plus grand nombre de demandes en 2012 avec un total de 83 400; viennent ensuite l'Allemagne, la France, la Suède et le Royaume-Uni. Le Canada se situe au septième rang. Il était au deuxième rang en 2008, mais depuis quelques années, il voit diminuer chaque année sa part du nombre total de demandes d'asile; cette proportion qui était de 10% en 2008 n'est plus que de 4% en 2012. La diminution est attribuable en partie à la décision du gouvernement d'exiger un visa de la part des ressortissants tchèques depuis 2009; le nombre de demandes en provenance de ce pays est passé de plus de 2 000 à près de zéro dans les années subséquentes. Le Canada a reçu 20 500 demandes d'asile en 2012 comparativement à 25 400 en 2011, soit une diminution de 19%.

8. Études sur les questions autochtones aux Nations Unies

En préparation de la douzième session de l'**Instance permanente des questions autochtones** qui aura lieu du 20 au 31 mai 2013, de nombreuses études ont été déposées auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (<http://social.un.org/index/indigenousfr/Home/Sessions/DouziemeSession/Documents.aspx>). On y trouve par exemple un *Examen des politiques opérationnelles de la Banque mondiale* (E/C.19/2013/15) visant à déterminer dans quelle mesure les politiques de la Banque respectent

la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, une *Étude sur la participation politique des femmes autochtones aux niveaux international, national et local* (E/C.19/2013/10) et une *Étude sur la violence dont sont victimes les femmes et les filles autochtones* (E/C.19/2013/9). Des organisations internationales comme la FAO, l'OIT, l'OCDE, etc., ont également déposé des rapports.

9. Migrants irréguliers, discrimination et soins de la santé, crimes haineux en Europe : trois publications de la FRA

L'**Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)** présente un rapport intitulé *Fundamental Rights at Europe's Southern Sea Borders* (http://fra.europa.eu/sites/default/files/fundamental-rights-europes-southern-sea-borders_en.pdf).

Ce rapport fournit des données sur les migrants irréguliers qui cherchent à entrer dans l'Union européenne en traversant la Méditerranée, documente les pratiques en matière de surveillance maritime et de procédures de débarquement, analyse les opérations coordonnées par Frontex et les pratiques de pratiques de cinq États (Chypre, Grèce, Italie, Malte, Espagne), et formule de nombreuses recommandations visant à protéger la vie des migrants et à éviter de les renvoyer à la torture ou aux traitements inhumains.

La FRA publie aussi un document intitulé *Inequalities and Multiple Discrimination in Access to and Quality of Healthcare* (http://fra.europa.eu/sites/default/files/inequalities-discrimination-healthcare_en.pdf). Selon le rapport, du fait que les lois actuelles de l'Union européenne assurent mieux la protection contre la discrimination fondée sur la « race » ou le sexe que contre celle fondée sur la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, la discrimination multiple serait particulièrement difficile à cerner et à combattre. Le rapport cherche à documenter l'expérience de la discrimination multiple dans le domaine des soins de la santé et propose des moyens d'améliorer la situation des personnes qui l'affrontent.

Enfin, la FRA publie aussi une note d'information sur *Les crimes motivés par la haine et les préjugés au sein de l'UE* (http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-brief_hatecrime_fr.pdf). La FRA propose une compilation de ses conclusions touchant les crimes haineux et formule des suggestions quant aux moyens que pourraient utiliser l'Union européenne et les États membres pour combattre ces crimes.

10. Enfants migrants dans les écoles des populations défavorisées en Europe

Une étude réalisée pour la **Commission européenne** a été publiée sous le titre *Study on Educational Support for Newly Arrived Migrant Children* (http://ec.europa.eu/education/more-information/doc/migrants/report_en.pdf). L'étude portant sur « l'accompagnement éducatif » des enfants migrants nouvellement arrivés indique que ces enfants se retrouvent souvent dans des écoles fréquentées par des élèves issus de milieux sociaux moins favorisés. À quelques exceptions près, ils ont en moyenne des résultats plus faibles que la moyenne à tous les niveaux de la scolarité et sont portés à abandonner l'école plus tôt. L'étude examine les politiques nationales de soutien à l'intégration des enfants migrants nouvellement arrivés dans 15 pays européens; elle indique que les meilleurs modèles sont ceux du Danemark et de la Suède qui proposent un accompagnement ciblé tout en accordant aux écoles un degré raisonnable d'autonomie.

AILLEURS DANS LE MONDE

11. Augmentation des cas de cyberhaine signalés en Belgique

En Belgique, le **Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme** a fait paraître un document intitulé *Cyberhaine : les dossiers concernant les médias sociaux en nette augmentation* (http://www.diversite.be/index.php?action=artikel_detail&artikel=873). Le Centre note que les messages d'incitation à la haine sur Internet constituent aujourd'hui, en parallèle avec les cas de discrimination en emploi, son premier champ d'intervention, et qu'ils ont augmenté en 2012 par rapport à 2011. En raison du volume des échanges sur Internet, « il est impossible de traquer tous les messages de haine ». Il faut donc mettre l'accent sur la prévention, la sensibilisation et la réglementation. Le Centre a recours aux tribunaux lorsqu'il s'agit de faits graves ou répétés, et que d'autres solutions doivent être écartées. En 2012, le Centre a déposé cinq plaintes portant sur des dossiers de cyberhaine, dont deux concernent Facebook et l'une Twitter. Ces plaintes sont suscitées par des discours négationnistes ou islamophobes.

Le Centre propose également un texte qualifié d'« instantané de la lutte au racisme en Belgique » : *21 mars: la lutte contre le racisme 20 ans après la création du Centre* (http://www.diversite.be/index.php?action=artikel_detail&artikel=875). Le Centre poursuit une réflexion sur le racisme manifesté dans le discours public par certains partis politiques; il constate une augmentation de l'intolérance religieuse; et soutenant que le fait d'avoir culturalisé la question de l'intégration est un échec, il propose de mettre de nouveau l'accent sur l'intégration dans les domaines de l'emploi, de l'enseignement et du logement.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES

12. Baisse importante du nombre de réfugiés réinstallés au Canada

Dans un communiqué intitulé *Le CCR dénonce la baisse importante du nombre de réfugiés réinstallés au Canada* (<http://ccrweb.ca/fr/bulletin/13/03/07>), le **Conseil canadien des réfugiés** souligne que le nombre de réfugiés réinstallés au Canada en 2012 (9 624) est l'un des plus bas constatés depuis les années 1970. Malgré le fait que le ministre de l'Immigration ait promis que le Canada augmenterait de 20% le nombre de réfugiés réinstallés en 2012, dans les faits ce nombre a diminué de 26% par rapport à 2011. L'une des causes de la diminution serait la fermeture du bureau de Damas en raison du conflit syrien. Le CCR demande au gouvernement de ne pas concentrer son programme de réinstallation dans une seule région, mais de respecter ses engagements en accueillant une partie des nombreux réfugiés dans le monde, identifiés par le HCR, qui ont des besoins urgents à cet égard.

Le CCR a également produit un document intitulé *La résidence permanente conditionnelle pour les conjointes parrainées : ce que les intervenants doivent savoir* (<http://ccrweb.ca/files/cprfrontlinefr.pdf>), qui vise à aider les intervenants à comprendre les nouvelles règles du gouvernement fédéral concernant les conjointes parrainées et l'exception prévue pour les femmes immigrantes vivant une situation de violence. Enfin, un troisième document intitulé *Key Refugee and Immigration Issues for Women and Girls* (<http://ccrweb.ca/files/womens-issues-march2013.pdf>) résume les principaux aspects du régime d'immigration qui affectent les femmes.

13. Travailleurs temporaires étrangers en Ontario et au Québec

La **Commission du droit de l'Ontario** diffuse un rapport intitulé *Travailleurs vulnérables et travail précaire* (<http://www.lco-cdo.org/vulnerable-workers-final-report-fr.pdf>). Selon ce rapport, les femmes, les personnes racialisées, les immigrants, les travailleurs migrants temporaires, les personnes handicapées, les jeunes, les autochtones et les travailleurs sans statut légal sont surreprésentés parmi les travailleurs exerçant un travail précaire. Le rapport comporte des recommandations visant renforcer les droits des travailleurs temporaires étrangers et à améliorer les services de santé qui leur sont offerts, notamment dans le secteur agricole.

Au Québec, une décision de la **Cour supérieure**, *L'Écuyer et Locas c. Côté et TUAC section 501 et PG Québec c. TUAC section 501* (http://s3.amazonaws.com/migrants_heroku_production/datas/616/L%27%C3%89cuyer_c_C%3%B4t%C3%A9_-_R%C3%A9vision_judiciaire_2013_original.pdf?1364483458), indique que l'alinéa 5 de l'article 21 du *Code du travail du Québec* viole la *Charte canadienne des droits et libertés* en empêchant les travailleurs agricoles migrants de se syndiquer. Un communiqué des **TUAC**, *Victoire des TUAC pour les travailleurs agricoles du Québec* (http://s3.amazonaws.com/migrants_heroku_production/datas/600/Victoire_des_TUAC_Canada_pour_les_travailleurs_agricoles_du_Qu%C3%A9bec_TUAC_Canada_-_Le_plus_grand_syndicat_du_secteur_priv%C3%A9_au_original.pdf?1363276856), résume le point de vue du syndicat qui salue cette décision.

INTERNATIONALES

14. Rapport d'ONG européens sur le racisme en Europe

Le **Réseau européen contre le racisme (ENAR)** a mis en ligne un rapport intitulé *Le racisme en Europe : Rapport alternatif d'ENAR 2011-2012* (http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/publications/shadow%20report%202011-12/shadowReport_FR_LR%20%282%29.pdf). La première partie du rapport résume les faits marquants de l'année 2011-2012 dans le champ politique et juridique, la deuxième analyse la situation des communautés musulmanes et l'islamophobie; la troisième examine le racisme et la discrimination dans différents domaines de la vie sociale : emploi, éducation, logement, santé, accès aux biens et services, vie politique, médias, et justice pénale; la quatrième porte sur les questions jugées urgentes par la société civile en matière de protection des droits fondamentaux. Dans cette section, les ONG signalent les effets de la crise économique sur les politiques en matière d'égalité : les mesures d'austérité ont un impact disproportionné sur les programmes visant à améliorer la situation des groupes ethniques minoritaires vulnérables. La plupart des rapports alternatifs manifestent « un grand scepticisme » quant à la volonté politique des États d'assurer la protection durable des droits fondamentaux.

Cette veille a été compilée et rédigée par Catherine Browne (Adjointe de recherche, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318